

COVID-19 : POINT DE SITUATION EN NORMANDIE

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

L'incidence régionale ralentit légèrement

Au 1^{er} février, la Normandie affiche un taux d'incidence de 3 241,1 cas pour 100 000 habitants, soit une baisse de -1,1 % en une semaine. L'incidence régionale marque donc un ralentissement.

- Normandie : -1,1 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 3 241,1)
- Calvados : +4,9 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 3 367,26)
- Eure : -7,4 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 3 119,76)
- Manche : +12 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 3 366,6)
- Orne : -3,5 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 2 740,7)
- Seine-Maritime : -5,3 % (taux d'incidence SPF du 23/01 au 29/01 : 3 291,5)

Dans ce contexte, la vaccination et le respect des gestes barrières sont plus que jamais essentiels pour se protéger, protéger les autres et protéger notre système de santé dans son ensemble.

En toute occasion, en particulier dans les lieux clos, **les gestes barrières doivent être scrupuleusement appliqués** : éviter les embrassades, se laver régulièrement les mains, garder le masque notamment en présence de personnes fragiles, respecter la distanciation et **aérer régulièrement les pièces** (au minimum 10 minutes toutes les heures, voire en continu si possible durant les repas).

Les séjours hospitaliers de patients positifs au Covid-19 continuent d'augmenter

Au 31 janvier, 1 709 personnes atteintes du Covid-19 sont hospitalisées (1 403 la semaine dernière), dont 142 en réanimation (131 lors du dernier point de situation).

En moyenne, les entrées en hospitalisation conventionnelle sont de 65 par jour, et de 4 entrées par jour en réanimation. Cette situation incite à accélérer la protection par le rappel vaccinal.

Afin d'optimiser le suivi des hospitalisations dans le contexte d'une circulation majoritaire du variant Omicron, Santé publique France différencie désormais les hospitalisations des malades du Covid-19 des hospitalisations de patients venus pour un autre motif et détectés positifs au SARS-CoV-2.

Ainsi, selon les données de Santé Publique France portant sur la période du 17/01 au 23/01, sur le nombre total de patients positifs au COVID-19, la part de ceux qui ont été hospitalisés pour un autre motif que le COVID-19 était de 32,6% pour les hospitalisations et de 10,9% pour les soins critiques ([Surveillance sanitaire en région Normandie. Point au 27 janvier 2022. \(santepubliquefrance.fr\)](#)).

Avant de se rendre aux urgences, adopter le réflexe 15

Afin de limiter la surcharge des urgences par des passages inappropriés, l'ARS Normandie rappelle qu'avant de se déplacer aux urgences, il faut contacter le 15. Les médecins régulateurs sont en effet à la disposition des appelants, pour leur faire bénéficier directement d'une réponse médicale adaptée, allant du conseil à la gestion d'urgence.

Mobilisation maximale pour le dépistage

Entre le 23 et le 29 janvier, 298 539 personnes ont été testées dont 107 070 (107 987 la semaine précédente) ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité monte à 35,86 % contre 32,5 % la semaine précédente.

La circulation du virus dans notre région entraîne une importante demande de dépistage.

Dans ce cadre, les professionnels de santé de Normandie sont pleinement mobilisés en laboratoires, en officines, en cabinet ou en aller-vers. La liste des sites de dépistages permanents est disponible sur [santé.fr](#) : grâce à la mobilisation des professionnels, ce sont **plus de 3 000 structures qui sont désormais identifiées dans la région.**

En plus des sites de dépistage pérennes, l'ARS Normandie organise régulièrement des opérations de dépistage aller-vers afin de casser au plus tôt les chaînes de transmission du virus ([à retrouver sur le site internet de l'ARS Normandie](#)).

Au moindre doute, si vous êtes cas contact ou avez des symptômes, faites-vous tester.

VACCINATION

La Normandie mobilisée pour la vaccination et la campagne de rappel

La vaccination se poursuit à un rythme soutenu en Normandie, et notamment en termes de rappel vaccinal, pour lequel une mobilisation totale est indispensable pour freiner l'épidémie et ses impacts sur l'hôpital.

Au 29 janvier, ce sont 7 345 337 injections qui ont été réalisées en Normandie depuis le début de la campagne de vaccination dont 2 814 729 primo injections et 1 988 772 rappels. Au 23 janvier, la Normandie affiche ainsi un taux

de primo-injections de la population éligible de plus de 12 ans de 94,1 % et un taux de rappel sur les personnes éligibles à 3 mois de plus de 18 ans de 81 % (source SNDS).

Il faut poursuivre cette dynamique pour que chaque personne éligible puisse être protégée, à la fois sur le rappel vaccinal et sur la vaccination de ceux qui restent à convaincre de recevoir leur première injection : se vacciner, c'est se protéger et protéger les autres.

Priorité à la vaccination des enfants de 5-11 ans

A la suite des avis favorables de la Haute autorité de santé et du Conseil d'orientation sur la stratégie vaccinale (COSV), la vaccination est ouverte à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans depuis le 22 décembre. La vaccination est possible en établissement pour les enfants hospitalisés, en centres de vaccination ou en cabinet de ville. Les médecins (généralistes ou spécialistes, notamment les pédiatres), les IDE (infirmiers diplômés d'État), les sages-femmes et les pharmaciens peuvent prescrire et administrer le vaccin pédiatrique contre le Covid-19 aux enfants.

La vaccination, réalisée avec le vaccin pédiatrique Pfizer-BioNTech (trois fois moins dosé que la forme adulte du vaccin), est actuellement possible dans 45 centres en Normandie ([liste disponible via le lien suivant](#)). **Ce maillage territorial en faveur de la vaccination pédiatrique a vocation à se généraliser, et les plages d'ouverture sont volontairement adaptés pour faciliter la démarche des familles: de nombreux créneaux sont disponibles les mercredis, les week-end, ainsi que durant les vacances scolaires.**

Si l'enfant a **déjà été atteint du Covid-19**: il recevra une dose et n'aura pas de 2ème dose. Dans le cas contraire, il recevra **2 doses espacées de 18 à 24 jours**. Pour le savoir, un test rapide d'orientation diagnostique (TROD) sérologique (avec une légère piqûre au bout d'un doigt) est proposé. Il permet de détecter une infection par le virus en quelques minutes.

De nombreuses études scientifiques ont été réalisées et tous les avis des autorités scientifiques convergent aujourd'hui en faveur de la vaccination des enfants à partir de 5 ans. Elle permet de prévenir des formes graves de Covid-19 et des hospitalisations, ainsi que des formes de « Covid-long », qui, bien que plus rares chez les enfants, ne sont pas négligeables. De plus elle permet de limiter la diffusion du virus dans l'entourage de l'enfant, facilitera la reprise des activités sportives, culturelles.

Vous êtes parent d'un enfant de 5 à 11 ans? Vous avez des questions sur la vaccination?

L'ARS Normandie a organisé le mardi 1^{er} février 2022 une visioconférence pour apporter toutes les réponses aux parents concernant la vaccination des 5-11 ans.

Le Professeur Alain Fischer, pédiatre, professeur d'immunologie pédiatrique et président du Conseil national d'orientation pour la stratégie vaccinale, a répondu aux questions des Normands.

Pour revoir la vidéo, rendez-vous [sur le site internet de l'ARS Normandie](#).

Le rappel vaccinal

Pour faire face à la circulation épidémique dans toute la France, le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes de plus de 18 ans et **peut être effectué à partir de 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19**.

Depuis le 24 janvier, **les mineurs âgés de 12 à 17 ans sont également éligibles au rappel, six mois après leur schéma de primo-vaccination**, conformément aux recommandations du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (COSV) et à l'avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) du 18 janvier 2021. La dose de rappel vaccinal n'est pas obligatoire pour la validité du pass sanitaire pour les 12-15 ans et du pass vaccinal pour les 16-17 ans.

Pour faciliter l'accès des Normands à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale en primo-vaccination ou en rappel, de nombreux dispositifs sont déployés sur l'ensemble du territoire : centres, officines, cabinets, santé au travail, opérations d'« aller-vers »...

Au-delà de l'offre permanente de vaccination, des opérations aller-vers sont mises en place dans toute la région, en lien avec les Préfectures, les collectivités et les professionnels de santé. Ces opérations sont consultables sur le site de l'ARS Normandie [en cliquant sur le lien suivant](#) (liste mise à jour en continu).

Entrée en vigueur du « pass vaccinal »

Le « pass vaccinal » est en vigueur depuis le 24 janvier 2022. Il remplace le « pass sanitaire » dans les lieux recevant du public (à l'exception des établissements de santé et sociaux), et concerne toutes les personnes de 16 ans et plus.

Il consiste en la présentation de l'une de ces trois preuves :

- **certification de vaccination** (schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti pour les personnes à partir de 18 ans et 1 mois qui y sont éligibles) ;
- **certificat de rétablissement** de plus de 11 jours, et de moins de quatre mois ;
- **certificat de contre-indication à la vaccination**.

A partir du 15 février 2022, les règles relatives au pass vaccinal évoluent pour les personnes âgées de plus de 18 ans et un mois :

- le certificat de rétablissement sera valable 4 mois et non plus 6 mois, comme c'est le cas actuellement
- la dose de rappel devra être réalisée dès 3 mois après la fin de son schéma vaccinal initial et dans un délai de 4 mois maximum

Il est donc fortement recommandé d'anticiper dès maintenant pour réaliser son rappel. Sur la seule plateforme Doctolib, plus de 160 000 rendez-vous sont disponibles dans les 14 prochains jours.

Depuis le 15 janvier 2022, toutes les personnes de plus de 18 ans et un mois doivent avoir fait leur injection de rappel [dans les temps](#) pour conserver leur certificat de vaccination actif dans le « pass vaccinal ». Cette règle s'applique pour les plus de 65 ans depuis le 15 décembre. Pour savoir quand faire votre dose de rappel, une simulation est [disponible en cliquant sur le lien suivant](#).

Une dérogation permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du « pass vaccinal » est possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur deuxième dose.

Des dispositifs pour la vaccination des plus fragiles

Les plus de 65 ans bénéficient d'un accès prioritaire à la vaccination et peuvent obtenir leur rappel y compris sans rendez-vous dans les centres de vaccination. Par ailleurs, un numéro vert (0800.730.956) permet aux personnes les plus à risque de Covid-19 sévère, celles de plus de 65 ans et celles ayant des comorbidités, d'avoir un rendez-vous en priorité.

Enfin, la campagne de vaccination à domicile des personnes de 80 ans et plus, particulièrement fragiles, lancée par les préfetures, l'Agence Régionale de Santé Normandie et l'Assurance maladie, en partenariat avec l'Union Régionale des Professions de Santé des Infirmiers, se poursuit : **chacun peut contacter le 0800 730 957 (appel gratuit) pour organiser la vaccination à domicile des personnes concernées.**

Pour connaître les possibilités de vaccination à proximité de chez soi :

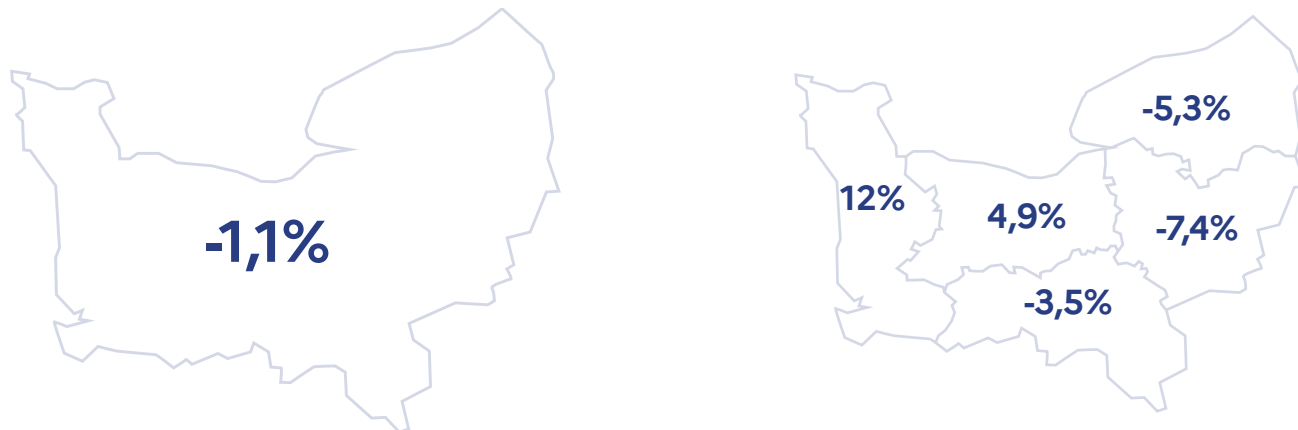
www.normandie.ars.sante.fr et www.sante.fr

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)

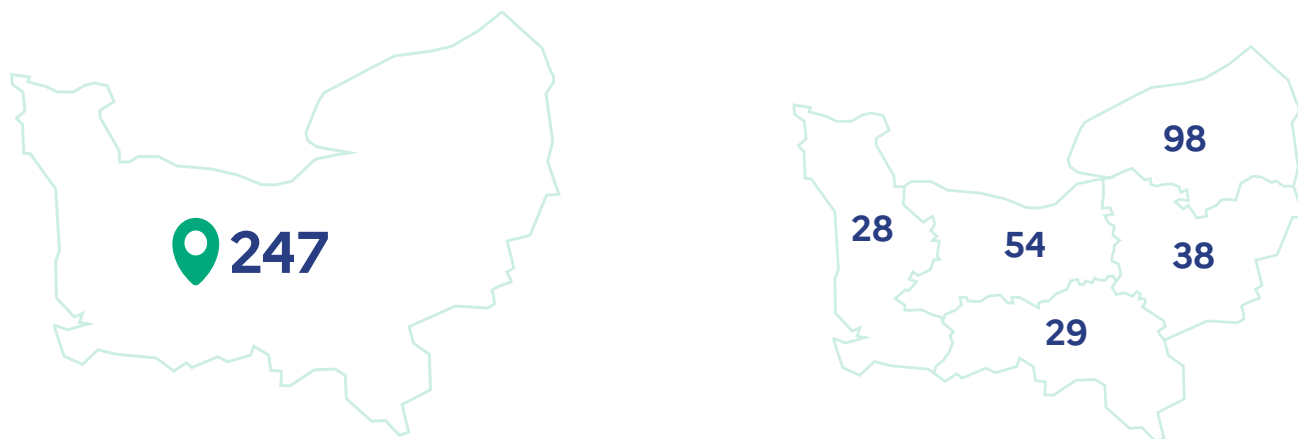


• Nombre de reproduction effectif (R0)



* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

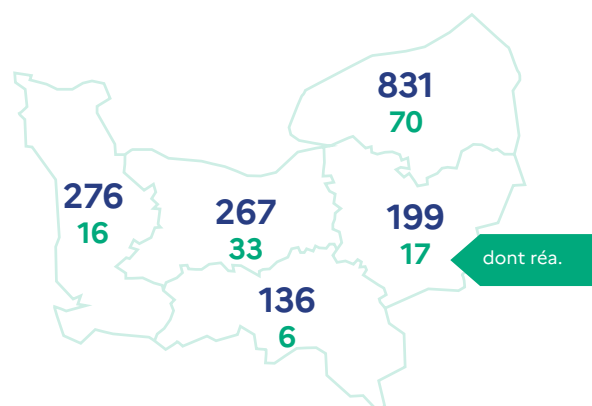
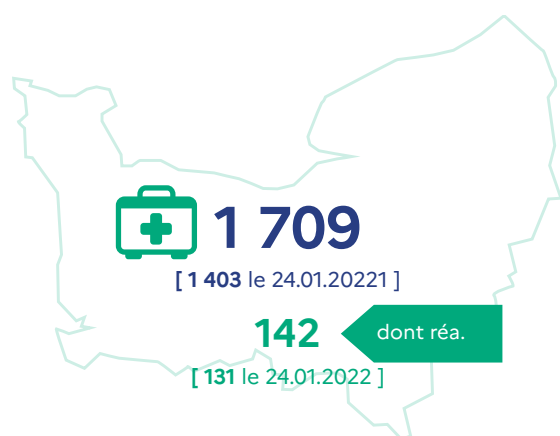
• Clusters



Compte tenu de la circulation virale très active, les clusters en structures dites sensibles sont suivies par l'ARS et présentées dans le tableau ci-dessous.

	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. sociaux d'hébergement et d'insertion	Struct. de l'aide sociale à l'enfance	Etab. pénitentiaires	Autres
Normandie	247	125	92	7	11	8	4
Calvados	54	26	20	1	3	2	2
Eure	38	19	17	-	-	2	-
Manche	28	17	7	-	-	2	2
Orne	29	15	10	2	1	1	-
Seine-Maritime	98	48	38	4	7	1	-

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 31.01.2021



• Taux d'occupation

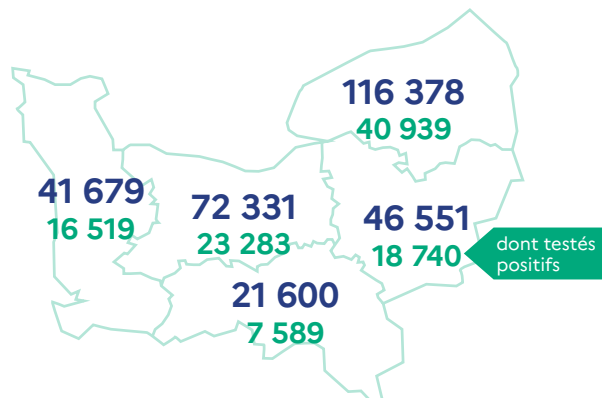


• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

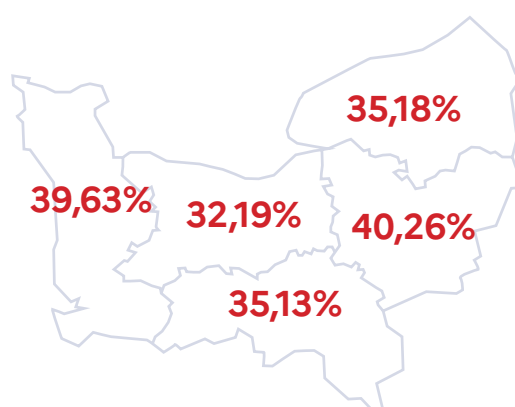
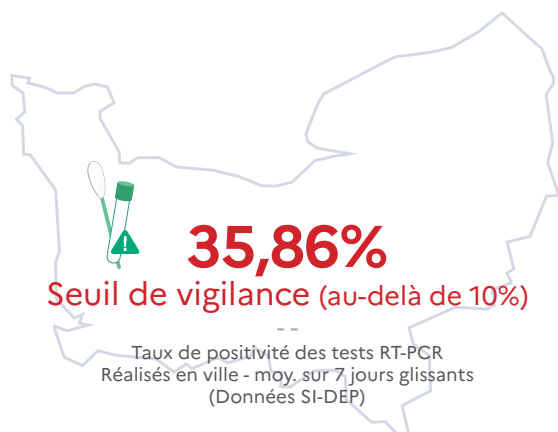
	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	1 709	142	19 074	4 073
Calvados	267	33	3 539	718
Eure	199	17	2 517	598
Manche	276	16	1 976	464
Orne	136	6	2 278	455
Seine-Maritime	831	70	8 764	1 838

Depuis le début de l'épidémie, on estime à 5 038 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)



• Taux de positivité



Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 10 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint)

VACCINATION au 29.01.2022



2 814 729
primo injections

1 988 772
rappels

Au 23 janvier 2022 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS

92,8%
des Normands éligibles
complètement vaccinés

94,1%
des Normands éligibles
primo vaccinés